



ACTION 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses

GPSEA dispose de serres de culture pour les végétaux destinés au fleurissement des communes membres et d'une pépinière produisant vivaces, graminées, arbustes et arbres destinés à la végétalisation des espaces verts des communes de GPSEA.

Sur l'ensemble du site de production (1ha de serres plastique et 0,6 ha de serres verre), près de 20 personnes produisent environ 325 000 plantes annuelles, 305 000 bisannuelles issues à 80% de semis réalisés sur place en 2018 et cultivent près de 5 500 plantes vivaces et quelques centaines d'arbustes.

GPSEA souhaite certifier son centre et le rendre plus responsable. À ce titre, le Centre va mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable via des labels (Plante Bleue et norme ISO 14 001) et développer des projets expérimentaux telle la création d'une station d'épuration écologique grâce à la phytoremédiation ou la mise en œuvre d'une éolienne capable d'assurer l'autonomie énergétique en électricité du Centre.



ACTION 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Certifier le centre horticole** de GPSEA « Plante Bleue ».
- Tendre vers une **certification ISO 14001**.
- Former les agents au « **Zéro Phyto** » et aux solutions de bio-contrôle.
- Expérimenter une **mini station d'épuration écologique**.
- Expérimenter une **mini-éolienne**.



BUDGET ESTIMÉ

- **25 000 €/an sur 4 ans** pour l'aide à la labellisation des arbustes.
- Former 5 agents/an sur 10 ans : 1500 €/an.
- **50 000 €/an pour la mise en culture de départ** puis un budget répondant aux besoins des collectivités.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Obtention des certifications.**
- Mise en place de projets expérimentaux.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Obtenir le niveau 1 de la certification « Plante Bleue ».
2020	Appui d'un bureau d'étude pour l'aide à la certification pour les arbustes.
2020-2024	Réorientation des productions pleine-terre en hors-sol.
2020-2030	Formation des agents.

Direction(s) pilote(s) : Production florale et arboricole.

Autres directions impliquées : Bâtiments; Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Ville, centres de formation, Cercle des Horticulteurs d'Île-de-France, partenaires institutionnels.